

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1320

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

499 492 569 RCS Paris.

FREAK.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 104000.00 EUR.

Adresse : 33, rue Orfila, 75020 Paris.

Précédent propriétaire : 499 492 569 RCS Paris. **FREAK.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PUNK Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 78 avenue de Flandre 75019 Paris Capital : 38112.25 EUR Numéro unique d'identification : 401937396 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : FREAK Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 33 rue Orfila 75020 Paris Capital : 104000.00 EUR Numéro unique d'identification : 499492569 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1474091.00 EUR - passif de 405298.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Pour chaque action FREAK apportée, Madame Katia Laroque recevra 2,4783 actions PUNK nouvelles, soit au total 12.887 actions nouvelles PUNK pour 5.200 actions FREAK, un rompu de 12,23 euros étant réglé en numéraire. Le montant prévu de la prime de fusion : 703 107,22 euros En rémunération des apports consentis par FREAK, et sur la base du rapport d'échange décrit en Annexe 3 (parité de 2,4783 actions PUNK pour 1 action FREAK), PUNK augmentera son capital d'un montant de 196.461,03 euros, pour le porter de 38.112,25 euros à 234.573,28 euros (avant réduction), par la création de 12.887 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15,2449 euros chacune, entièrement libérées, qui seront directement attribuées à Madame Katia Laroque, associée unique de FREAK. Date du projet commun de fusion : 01.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PUNK : 03.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FREAK : 03.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..